



REPUBLIQUE DU NIGER

CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE DOSSO

Etablissement public à caractère professionnel créé par la Loi 2000 15/ du 21 Août 2000

Email : cradosso@yahoo.fr

08/05/2024

## Note sur le contrat de parcage



Programme d'appui à la sécurisation des exploitations familiales agropastorales (*PASEFA*)

CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE (*CRA-DOSSO*)

## 1. Définition

Le contrat de parcage/ fumure, appelé en *Djaway* en zarma, *Dabbidji* en peulh et *saptché matchayi a gona* en Haoussa est une pratique très ancestrale qui se fait de manière non formelle, il s'agit d'un échange de biens et services entre les éleveurs et les producteurs agricoles. Les éleveurs cèdent les déjections de leurs animaux aux agriculteurs sur lesquels ils laissent les animaux passés les nuits, en contrepartie les producteurs leur apportent des vivres pendant la durée de leur séjour dans les champs. C'est une méthode de fertilisation du sol par les déjections des animaux, consistant à garder les animaux la nuit dans un parc mobile que l'on établit successivement sur la parcelle à enfumer. En fin de journée les animaux sont généralement maintenus en stabulation dans un enclos ou dans un espace non clôturé. Il dure 6 à 7 mois et les animaux sont rotés dans le champ 1 à 2 semaines (selon la taille). Comme toutes les activités, il dispose des avantages et des contraintes.



## 2. Avantages

- **Renforcement de la cohésion sociale**

La pratique du contrat de parcage/fumure assure le maintien d'une transhumance apaisée le long des axes de transhumance. Le contrat de parcage développe un certain lien fort entre les familles des producteurs agricoles et éleveurs. Lorsque les animaux

des éleveurs font des dégâts accidentellement dans le champ de l'agriculteur, l'affaire est réglée entre les deux familles à l'amiable et même si l'affaire est présentée au niveau des autorités coutumières un compromis est toujours trouvé.

- **Augmenter l'enrichissement du sol et le rendement des champs de culture**

Augmentation des rendements : en effet les agriculteurs sont tous unanimes que les champs sur lesquels le parcage a été effectué ont leur production double, souvent même triples en graine et en biomasse.



- **Augmente le revenu des ménages**

Lorsque la fertilité des sols est restaurée (ou augmentée), cela entraînera une augmentation considérable de la production. Quand le producteur arrive à produire suffisamment, il pourra ainsi mettre une partie sur le marché. Ce qui lui permet d'augmenter de façon considérable son revenu à travers la vente du surplus de la production.

- **Durabilité de la fertilité des champs**

Grace au parcage des animaux, la qualité des sols est améliorée, cela permet de faire économie sur l'achat des engrais minéraux, la structure et la texture du sol sont améliorées, cela permet de faire face à l'ensablement des semis par les vents dans toute la zone où les animaux ont parqué. Il faut aussi noter qu'en dehors des déjections déposées par les animaux dans les champs

le piétinement (surtout des petits ruminants) favorise l'enfouissement donc la durabilité du fertilisant (3ans bovins ; 5ans petits ruminants et 7ans pour les camelins).

- **Améliore la sécurité nutritionnelle des agriculteurs (disponibilité de lait naturelle)**

La présence des éleveurs à proximité des producteurs agricoles permet à ces derniers de s'en procurer du lait de bonne qualité en permanence, le lait étant un aliment complet améliorera sans nul doute la sécurité nutritionnelle des ménages d'une manière générale et des enfants en particulier.

- **Sécurité alimentaire pour l'éleveur**

Les éleveurs n'étant pas des producteurs agricoles, ces éleveurs assurent leur sécurité alimentaire pendant le contrat de parcage en grande partie par le producteur. Leurs proximités aussi des producteurs leur permettent de gagner des revenus supplémentaire grâce à la vente des sous-produits d'élevage tel que le lait.

- **Protection du grenier et limite la coupe abusive des arbres**

En dehors de la fertilisation des champs, la présence des éleveurs dans le champ assure une sécurité aux greniers du producteur contre le vol et des potentiels dégâts par des animaux. Pendant leurs séjours les arbres sont à l'abri des abattages abusifs par des tierces personnes.

- **Développement des liens fraternels (mariage, baptêmes, décès...)**

En occasion des cérémonies de joie ou de compassion les deux parties se soutiennent mutuellement. Lors des cérémonies de mariage, baptême ou fête les deux parties se rendent visites et se font même des cadeaux, de même en cas d'épreuves de la vie (maladies, décès, conflits etc. ...), ils se soutiennent moralement et avec tous les moyens possibles.

- **Exploitation par l'éleveur de champs sous contrat de prêt**

Grâce au contrat de parcage qui lie le producteur à l'éleveur, certains producteurs cèdent sous forme de prêt une partie de leurs parcelles aux éleveurs qui désirent passer l'hivernage dans le terroir et effectue une production agricole.

### 3. CONTRAINTES

Bien que conscient de l'importance de la fertilité par le parcage, les producteurs éprouvent d'énormes difficultés à prendre en charge les éleveurs pour une période suffisante pour le parcage du champ, parmi les difficultés, l'incapacité à subvenir à leur propre besoin primaire. Les mauvaises précipitations à l'origine de la baisse des rendements agricoles font en sorte que peu de producteur arrive à supporter leur charge jusqu'à la saison pluvieuse prochaine. Prendre un éleveur avec sa famille serait une charge supplémentaire pour le producteur moyen.

- **Difficulté d'accès aux soins vétérinaires en cas de maladies dans certaines zones**

Le faible maillage des services techniques d'élevage et la méconnaissance des réseaux des agents communautaires de santé animale sont cités comme difficulté.

- **Réduction des aires de pâturage ;**

Le morcèlement, l'occupation de plus en plus forte des espaces, l'augmentation des superficies agricoles pour faire face aux besoins alimentaires d'une population humaine toujours croissante, construction des infrastructures (routes, urbanisation etc.) sur des espaces qui servaient aires de pâturage, sont généralement perçues par les éleveurs comme une difficulté qui en frein le parcage dans certaines localités.

- **Faible disponibilité des pailles pour le pâturage des animaux**

Les précipitations irrégulières entraînant la baisse de production de fourrage, la baisse

des rendements agricoles, ramassage des résidus de récolte et la disparition de certaines espèces fourragères appréciées par les animaux.

- **Sédentarisation des éleveurs**

La sédentarisation des éleveurs, avant ils disposent de très peu ou pas de champs de culture, donc ils viennent parquer chez les producteurs dès que les champs sont libérés, maintenant il faudrait fertiliser d'abord leur champ avant de venir chez les producteurs donc il n'y aura un temps de séjour suffisant pour fertiliser le champ.

- **Coupe de certains arbres**

Cette pratique de coupe des branches d'arbre pour nourrir les animaux est observée chez les éleveurs transhumants notamment les bergers des petits ruminants, leur séjour très court généralement 2 à 5 jours leur permet de séjourner dans le champ d'un producteur sans que ce dernier ne soit au courant de leur passage.

- **Baisse considérable du rendement agricole**

La pauvreté des sols, les faibles précipitations et irrégulières sont responsables de la baisse du rendement agricole observé. Ce manque à gagner à la récolte traduit la difficulté que rencontrent les producteurs à enrichir leurs champs à travers la fertilisation par le parcage des animaux.

- **Prolifération des espèces non appréciées**

L'envahissement des aires de pâturage par des espèces fourragères non appréciées

- **Non-respect des engagements des deux parties**

Il arrive souvent que l'une des deux parties ne réponde plus à ses engagements, pour le producteur le plus souvent c'est l'incapacité à fournir les vivres à l'éleveur et ce dernier se voit contraint à quitter à cause de la difficulté à subvenir à ses besoins. Pour

l'éleveur il s'agit souvent de manque de résidus de récolte ou de fourrage dans la zone qui le pousse à écourter son séjour chez le producteur.



- **Le pâturage nocturne**

En effet le pâturage nocturne est un élément fondamental pour l'embonpoint des animaux pendant la période de parcage, ainsi le champ sur lequel le pâturage est effectué les ressources se raréfient et se voit abandonner pendant des heures la nuit, ceci qui peut considérablement diminuer le volume des déjections.

- **Vol ou perte des animaux**

L'insécurité et le vol des animaux même en pleine journée sont de plus en plus marqués dans certaines zones de Dosso.

- **Utilisation de la bouse des bovins comme source d'énergie**

Les bouses séchées des animaux sont ramassées par les dames qui les utilisent comme source d'énergie dans les foyers, il y a également d'autres personnes qui ramassent pour aller les mettre dans leurs champs.

- **Conflits liés aux sites maraichers**

Bien que le parcage soit une pratique qui se fait qu'à partir de la libération des champs, il arrive parfois que les éleveurs rencontrent de difficultés avec les producteurs

marailleurs qui peuvent générer des conflits entre éleveurs et producteurs.

## **COMPARAISON DE L'ÉLEVEUR TRANSHUMANT ET AUTOCHTONE**

### **Transhumants**

- Durée 2 à 7 jours
- Pas d'abri construit par l'agriculteur
- Sélectif en d'alimentation gari, riz ou farine de mil ou encore diner
- Elagage des arbres pour nourrir les animaux
- Campe sans négociation
- Cheptel est très important (ovin)
- Dégât fréquent (grenier)
- Ne respecte pas les engagements
- Peu sociable
- **Conflits avec perte en vue humaine**

### **Autochtones**

- 6 à 7 mois
- Abris obligatoire
- Le sac de mil, de maïs ou botte
- Sécurise le champ globalement
- Négociation avant campement
- Cheptel réduit (gros ruminant)
- Presque pas de dégât
- Conforme aux engagements
- Très sociable